

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Sorties de classe dans le quartier 20 -20

Tout au long de l'année scolaire, les enseignants font des sorties autour de l'école dans un environnement maximal de 3 km. Parfois c'est pour aller au parc, parfois pour explorer les rues du quartier, ou encore pour visiter le centre d'achat ou une école voisine. Lors de ces visites, les élèves exploitent l'environnement en fonction des installations disponibles et font des découvertes ou des observations. Évidemment, pour ces activités, les déplacements se font à pied.

Aussi, plutôt que de demander une autorisation écrite chaque fois que l'occasion de sortir se présente pour un enseignant, nous vous demandons d'autoriser ces sorties pour l'ensemble de l'année scolaire. Si cette autorisation ne peut être obtenue, votre enfant ne pourra pas accompagner le groupe et sera reçu dans une classe.

Pour l'activité, les enfants seront sous la responsabilité du personnel de l'école et des accompagnateurs, s'il y a lieu. Vous serez prévenus de ces sorties par des notes à l'agenda de votre enfant ou par un mot de l'enseignante. De plus, ces sorties n'entraîneront aucun frais pour les parents.

Pour toute sortie qui nécessitera d'autres moyens de transport ou une modification à l'horaire, vous recevrez une autorisation écrite, à signer et à retourner à l'école.

J'autorise la participation de mon enfant aux sorties dans le quartier.

Je refuse que mon enfant participe à ces sorties.

Signature du parent : _____ Date : _____

Photographies et vidéos 20 -20

Les élèves de l'école participent à des projets pendant l'année scolaire et sont appelés à diffuser leurs productions de différentes façons. L'école a aussi un site Web. De plus, nous désirons que les projets réalisés par les enfants en classe, ainsi que les diverses activités éducatives vécues à l'école ou au service de garde, puissent être présentés sur le site de l'école ou encore dans des parutions locales ou dans des expositions. Pour cela, nous devons avoir l'autorisation écrite du parent de filmer et de photographier tout enfant mineur ainsi que de publier ses œuvres.

Seul le prénom des enfants sera diffusé lors de parution de photos, de vidéos ou d'œuvres. À cette fin, nous vous demandons de compléter l'autorisation ci-dessous et de nous la retourner dès que possible.

J'autorise la diffusion de photos, de vidéos sur lesquelles mon enfant apparaît.

J'interdis la diffusion de photos et de vidéos sur lesquelles mon enfant apparaît.

Je renonce à toute rémunération et à toute poursuite contre la Commission scolaire de Montréal et l'école Sainte-Cécile suite à ces diffusions.

Signature du parent : _____ Date : _____